

## ► ***Détachements : une question de fond non résolue***

**L**E SGEN-CFDT a repris depuis quelques semaines sa série illustrant les refus de détachement auxquels se heurtent les fonctionnaires de l'Éducation nationale auxquels un poste dans le réseau d'enseignement français à l'étranger est proposé.

Les entretiens et échanges qu'a eus votre syndicat avec plusieurs responsables de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale pour régler des situations individuelles parfois bloquées depuis plusieurs semaines ont permis de vérifier que les renouvellements de détachement en vue d'une prolongation de mission ont globalement été satisfaits. En revanche, des problèmes subsistent pour permettre de nouvelles entrées dans le réseau ou des changements d'affectation.

C'est le cas de professeurs des écoles relevant de départements « en tension » qui ne peuvent obtenir de détachement, même quand leur situation personnelle leur donne le droit inconditionnel à une mise en disponibilité : où est la nécessité de service exigée par la loi qui justifie ce refus, puisque l'intéressé (qui est le plus souvent une intéressée) restera avec son conjoint ?

Alors, si le directeur général des ressources humaines prône devant les recteurs comme il l'a fait la semaine dernière la nécessité de faciliter la mobilité des fonctionnaires de l'Éducation nationale, il ne faut pas se contenter de discours et trouver les moyens pour qu'à la fois les territoires disposent des personnels dont ils ont besoin, et que les fonctionnaires recrutés dans un établissement de l'étranger puissent les rejoindre.